

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2897

21 octobre 2015

SOMMAIRE

Allegro	139012	JP Residential II S.A.	139040
Artal Luxembourg S.A.	139049	JP Residential VI S.à r.l.	139045
ASE Finance S.à r.l.	139049	KH II Estates 201 S.à r.l.	139047
Camso Holding S.à r.l.	139049	KH II Estates 202 S.à r.l.	139044
Camso International S.à r.l.	139050	KH II Estates 205 S.à r.l.	139045
Centre Descartes S.à r.l.	139024	KH II Estates 207 S.à r.l.	139045
Choco Club S.A.	139052	KH (Lux) 1 S.à r.l.	139047
Clareant EDL II GP S.à r.l.	139048	KH (Lux) Nanterre S.à r.l.	139047
Cocoon Hôtels SA	139010	LCMM Holding S.A.	139051
Cosmopar S.A.	139010	LMWP III Holding S.à r.l.	139032
CPI Property Group	139010	Luxcam S.A.	139014
DORINT Hotel in Augsburg Lux S. à r.l.	139011	Mayflower Investment S.A.	139044
DSB Communication S.A.	139013	McCain Finance Luxembourg S.à r.l.	139056
DS Life Value Portfolio S.A.	139011	Meenie S.C.A.	139041
Duna Investments S.A.	139011	NovEnergia II - Energy & Environment (SCA), Sicar	139013
Dushi Participation S.A.	139053	Oaxa S.A.	139043
EDM Fund Management	139051	Peer 1 SA	139052
Elizabeth Verwaltung S.à r.l.	139014	Pirama Company S.A.	139043
Ellipsis Funds	139033	SailInvest S.A.	139056
Enerventis Lux S.A.	139035	Sankt Anton S.A.	139042
Enerventis Lux S.A.	139036	SF (Lux) Sicav 3	139054
Enko Trans S.à r.l.	139048	Socicare S.à r.l.	139030
Equinoxe Properties S.A.	139050	Sparrowhawk Properties 403 S.à r.l.	139055
Eren Industries S.A.	139013	Sting S.A.	139042
Expro Finance Luxembourg SCA	139014	Swiss Real Holding S.à r.l.	139015
Fratroj Participations S.A.	139048	Swiss Real Holding S.à r.l.	139024
General Marva S.à r.l.	139012	Tarmac Investments (China)	139055
Getronics PSF Luxembourg	139013	Tesla Motors Luxembourg S.à r.l.	139053
GreenOak Décor Holdings S.à r.l.	139012	Thor 102 Champs Holdco S.à r.l.	139053
Integer S.à r.l.	139054	UM Softwareentwicklung und IT Services S.à r.l.	139039
International Engineering & Construction S.A.	139046	Untere Mühle S.à r.l.	139039
Inzil S.à r.l.	139054	Vestigia	139012
Italtriest International S.A.	139011	Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A.	139056
Joint Allocation Office S.A.	139046	Yazou Investment S.A.	139051
JP/LX BC Stereo V S.à r.l.	139052		
JP Residential III S.à r.l.	139041		

Cosmopar S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 41.747.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Strassen le 7 avril 2014 à 11 heures

Résolution

L'Assemblée décide de reconduire les mandats des Administrateurs en fonction soit:

- Madame Marie Immacolata FLORANGE;
- Madame Galina ROKOSUIEVA;
- Monsieur Jérémy STEFFEN.

Les trois administrateurs ont leur adresse professionnelle au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen.

Les mandats d'Administrateurs sont reconduits pour une période de 6 ans et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2020 qui statuera sur les Comptes Annuels 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COSMOPAR SA

Référence de publication: 2015148938/19.

(150163322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

Cocoon Hôtels SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9164 Bourscheid-Plage, Hôtel Belair.

R.C.S. Luxembourg B 94.014.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 3 septembre 2015 à Bourscheid-Plage

L'assemblée a pris bonne note de la modification de l'adresse de Monsieur Paul HENDRICKX, Administrateur, demeurant actuellement au 1, Rue Buurschter Plage, L-9164 Bourscheid.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Un administrateur

Référence de publication: 2015148931/13.

(150163134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

CPI Property Group, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 102.254.

—
La Société a pris note de la nouvelle adresse professionnelle de Monsieur Martin Nemecek au 40, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg, administrateur et administrateur délégué de la Société.

La Société a pris note de la nouvelle adresse professionnelle de Monsieur Tomas Salajka au 40, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg, administrateur de la Société.

La Société a pris note de la nouvelle adresse privée de Monsieur Hughes Edward Moss au 31-33, Merrion Road Linden 4, Dublin 4 Irlande, administrateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Mandataire

Référence de publication: 2015148940/16.

(150163490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

Duna Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 115.767.

—
Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juillet 2015

L'Assemblée générale accepte la démission de Madame Beatriz Garcia de son poste d'administrateur et nomme en remplacement, Monsieur Benjamin Bodig, demeurant au 5, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, avec expiration du mandat lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015148971/14.

(150163513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

Italtriest International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R.C.S. Luxembourg B 65.122.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 29 juin 2015 que:
Le siège social de la société a été transféré au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.
Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Référence de publication: 2015149109/11.

(150162956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

DORINT Hotel in Augsburg Lux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 172.733.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique

En date du 8 août 2015, l'associé unique a décidé comme suit:

- D'accepter la démission d'Elizabeth Timmer en tant que Geschäftsführer et ce avec effet au 29 mai 2015;
- De nommer Carsten Söns, né le 16 novembre 1975 à Düsseldorf, Allemagne, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que Geschäftsführer de la Société et ce avec effet au 29 mai 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2015.

Carsten SÖNS

Mandataire

Référence de publication: 2015148966/17.

(150163282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

DS Life Value Portfolio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 103.195.

—
Auszug aus dem Protokoll der Generalversammlung vom 2. September 2015

Es ergibt sich aus dem oben genannten Protokoll, dass die die Beendigung der Liquidation mit Wirkung zum 2. September 2015 beschlossen wurde und die Bücher und Dokumente der Gesellschaft für die nächsten 5 Jahre in 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange hinterlegt werden.

Pour extrait conforme

Mandataire

Référence de publication: 2015148969/13.

(150162983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

GreenOak Décor Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 195.682.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 3 septembre 2015

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Phillip John Williams en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat. Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Référence de publication: 2015149045/12.

(150163317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

General Marva S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 192.456.

Par la présente, notre associé unique TCHACK LIMITED enregistrée au Registre de Commerce de Bahamas sous le numéro B168048, a son siège social à East Bay Street, bâtiment Montagu Foreshore, Ocean Centre, BS-13012 Nassau, New Providence, Bahamas.

Pour avis conforme

Référence de publication: 2015149047/12.

(150163193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

Vestigia, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.507.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held at the address of the registered office, extraordinarily on *30 October 2015* at 10.00 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor;
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at 31 December 2014;
3. Resolution to be taken according to article 100 of the law of 10 August 1915;
4. Discharge to the directors and to the statutory auditor;
5. Elections;
6. Miscellaneous.

The board of directors.

Référence de publication: 2015166323/534/18.

Allegro, Fonds Commun de Placement.

Die Verwaltungsgesellschaft des Luxemburger Investmentfonds Allegro" (ISIN: LU0321431990; WKN: A0M1NG) hat zum 21. September 2015 beschlossen, den Investmentfonds aufzulösen und zum 25. September 2015 zu liquidieren.

Am 25. September 2015 erfolgte die Liquidation des Sondervermögens, der Liquidationserlös wurde den Anteilhabern vollständig ausgezahlt.

Luxemburg, im Oktober 2015

Oppenheim Asset Management Services S.à r.l.

Référence de publication: 2015170853/1999/10.

NovEnergia II - Energy & Environment (SCA), Sicar, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 21, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 124.550.

—
RECTIFICATIF

Il y a lieu de rectifier comme suit l'adresse du siège social figurant dans l'en-tête de la publication de la mention de dépôt des comptes annuels au 31 décembre 2014, à la page 110358 du Mémorial C n° 2300 du 28 août 2015:

au lieu de: "L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer",

lire: "L-2340 Luxembourg, 21, rue Philippe II".

Référence de publication: 2015170851/12.

Eren Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25b, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 188.556.

—
Extrait des résolutions

Il résulte d'une décision du Directoire, adoptée lors de sa réunion du 21 mai 2015, que:

Le Directoire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Président du Directoire de Monsieur Pierre Dagallier. Son mandat de Président expirera en même temps que celui de Membre du Directoire, à savoir lors de l'Assemblée Générale Ordinaire 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 septembre 2015.

Référence de publication: 2015148992/14.

(150163637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

Getronics PSF Luxembourg, Société Anonyme.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-2529 Howald, 15, rue des Scillas.
R.C.S. Luxembourg B 113.486.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société en date du 31 août 2015 que Monsieur Charif MOUTTAKI a démissionné en tant que dirigeant en charge de la gestion journalière de la Société avec effet au 31 août 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2015149034/14.

(150163221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

DSB Communication S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 110.223.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement le 07 juillet 2015

Il résulte de l'Assemblée Générale réunie Extraordinairement tenue le 07/07/15 que:

- le mandat de l'administrateur Madame Corinne ROSMAN, demeurant à B-5310 EGHEZEE, Route de la Hesbaye, Noville 81, est renouvelé jusqu'à l'assemblée statutaire de 2021;

- le mandat du commissaire aux comptes Monsieur Laurent VAN BREMPT, demeurant à B-1853 Grimbergen, est renouvelé 15 Jan Mulsstraat jusqu'à l'assemblée statutaire de 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Corinne ROSMAN
Administrateur unique

Référence de publication: 2015148970/16.

(150163138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

Elizabeth Verwaltung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 152.587.

—
Extrait des résolutions de la réunion du Conseil de Gérance de la Société en date du 21 août 2015

Il est à noter:

- La démission de Mme Pamela Valasuo en tant que gérant de catégorie A avec effet au 31 août 2015;
- La nomination de Mr Jorge Manuel Gonçalves Fernandes, né le 05 mars 1966 à Figueira Da Foz, Portugal, résidant professionnellement au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A, avec effet au 31 août 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 Septembre 2015.

Mandataire

Référence de publication: 2015148976/17.

(150162972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

Expro Finance Luxembourg SCA, Société en Commandite par Actions.

Capital social: USD 46.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.463.

—
Suite aux résolutions des associés de la Société en date du 4 septembre 2015, les décisions suivantes ont été prises:

1. Acceptation de la démission de Monsieur Johannes Laurens de Zwart, du poste de Commissaire avec effet au 7 août 2015;
2. Nomination de Monsieur Christiaan Frederik van Arkel, né le 21 mars 1973 à Bangkok, Thaïlande, et ayant pour adresse professionnelle le 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au poste de Commissaire avec effet au 8 août 2015 et pour une période de 3 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2015148982/17.

(150163343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

Luxcam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, 39, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 190.139.

—
Par la présente, je vous signifie ma démission de mes fonctions d'administrateur A et de Président du Conseil d'Administration de la société LUXCAM S.A., avec effet ce jour.

Luxembourg, le 25 août 2015.

Calogero SCHIFANO.

Référence de publication: 2015149148/10.

(150162998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

Swiss Real Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 42.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 199.723.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of the month of August.

Before Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Crystal Holding S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of fifty-five thousand and six hundred ninety-eight Euro (EUR 55,698) and in the process of being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg;

represented by Me Marie-Madeleine Achouche, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, pursuant to a proxy, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of Swiss Real Holding S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Swiss Real Holding S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits, warrants and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition or holding of real estate, properties and real estate rights in Luxembourg and abroad as well as any participations in any real estate enterprise or undertaking in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations and assets.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities including but not limited to warrants.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an

extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital.

5.1. The issued share capital of the Company is set at forty-two thousand Swiss francs (CHF 42,000.-) divided into forty-two thousand (42,000) shares with a nominal value of one Swiss franc (CHF 1.-) each.

Art. 6. Increase - Reduction of capital. The capital of the Company may be increased or reduced at any time by a decision of the general meeting of shareholders, subject to and in accordance with the provisions of these articles.

Art. 7. Share ownership. Towards the Company, each Share is indivisible, only one owner being admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representatives towards the Company.

A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and may be examined by each shareholder who so requests.

Art. 8. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's share capital.

Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Art. 9. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A

managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of two managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 10. Liability of the Managers. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a director, manager or associate, officer or employee of such other company or firm.

Any manager or officer of the Company who serves as a director, manager, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any manager or officer of the Company may have any personal interest in any transaction submitted for approval to the board of managers conflicting with that of the Company, such manager or officer shall make known to the board of managers the existence of such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. The term "personal interest" as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving such other company or entity as may from time to time be determined by the board of managers in its discretion.

The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 11. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 12. Shareholder Meetings. If the Company has only one shareholder, this sole shareholder exercises all the powers of the general meeting. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings.

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 13. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall begin at the incorporation of the Company and shall end on 31st December 2015.

Art. 14. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 15. Distributions.

15.1. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

15.2. The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

15.3. The shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

15.4. The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

15.5. The dividends declared may be paid in any currency selected by the manager or as the case may be the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or as the case may be the board of managers. The manager or as the case may be the board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years and not thereafter claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

Art. 16. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance shall be paid to the holders of shares in the Company.

Art. 17. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 18. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first accounting year shall begin at the incorporation of the Company and shall end on 31st December 2015.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed to the entire share capital of the Company represented by forty-two thousand (42,000) shares.

All the shares issued have been entirely paid up in cash by the appearing party to the Company.

All the Shares so subscribed have been paid up in cash so that the sum of forty-two thousand Swiss francs (CHF 42,000.-) is now at the disposal of the Company, proof of such subscriptions have been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolution of the sole shareholder

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:

- Mr Yves de Kerdanet, private employee, born on 3 March 1964 in Oran, Algeria, with professional address at 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

- Mr Nicolas Mottin, private employee, born on 15 May 1971 in Strasbourg, France, with professional address at 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

- Ms Sylviane Bouyer, private employee, born on 9 May 1957 in Viroflay, France, with professional address at 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the appearing party, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same party, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party's proxyholder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-unième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Crystal Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de cinquante-cinq mille six cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 55.698,-) et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Me Marie-Madeleine Achouche, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée Swiss Real Holding S.à r.l., laquelle est établie comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Swiss Real Holding S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et l'aliénation de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités commerciales, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de titres obligataires, de prêts, des participations dans des prêts, de certificats de dépôts, de bons de souscription et de tout autre titre ou instrument financier ou avoir de quelque nature que ce soit, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut aussi opérer toute transaction directement ou indirectement liée à l'acquisition ou détention d'immobilier, propriétés et droits immobiliers au Luxembourg et à l'étranger ainsi que toute participation au sein d'entreprises immobilières de toute forme ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations et actifs.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de titres obligataires et de certificats de créance ou tout autre titre de créance ou de participation de quelque nature que ce soit, y compris et ce, de manière non limitative, des bons de souscription.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre de créance ou de participation de quelque nature que ce soit, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut également nantir, transférer ou grever ou autrement créer des sûretés sur tout ou partie de ses avoirs.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance de quelque manière que ce soit aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entité que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui précède doit être entendu au sens le plus large et aucune énumération n'est en aucune manière exhaustive ou limitative. L'objet de la Société comprend toute transaction ou convention conclue par la Société conformément à ce qui précède.

Enfin, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou, le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance de tout tiers par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à quarante-deux mille francs suisses (CHF 42.000,-) divisé en quarante-deux mille (42.000) parts sociales avec une valeur nominale de un franc suisse (CHF 1,-) chacune.

Art. 6. Augmentation - Réduction de capital. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés, sous réserve des et conformément aux dispositions des présents statuts.

Art. 7. Propriété des parts sociales. Envers la Société, chaque part sociale est indivisible, un seul propriétaire étant admis par part sociale. Des copropriétaires doivent désigner une seule personne comme leur représentant envers la Société.

Un registre des associés sera tenu au siège de la Société conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et peut être consulté par tout associé qui le demande.

Art. 8. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être transférées à des non associés que moyennant l'agrément d'associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Les cessions de parts sociales ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été notifiées à la Société ou acceptées par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

Art. 9. Gérance de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges afin de pouvoir gérer l'activité de la Société et d'autoriser et/ou de procéder à tout acte de disposition et d'administration relevant de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale

relèvent de la compétence du gérant unique ou le cas échéant du conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus afin d'agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, d'autoriser et d'approuver l'ensemble des actes et opérations qui intéressent la Société et qui ne sont pas réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale ou tel que prévu dans les présents statuts.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui statue à la majorité simple et qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (*ad nutum*) et ce, à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens similaires de communication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. Une réunion peut également à tout moment être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique ou par d'autres moyens similaires. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre heures (24) avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation si chaque gérant donne son assentiment par écrit, par câble, télégramme, télex, courriel ou télécopie, ou tout autre moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société. Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, adopter des résolutions sur un ou plusieurs document(s) similaire(s) par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen similaire de communication. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment signés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait de celles-ci pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique en cas de gérant unique, et en cas de conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou l'un des gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant de concert.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Aucun contrat conclu ou aucune transaction conclue entre la Société et toute autre société ou entreprise ne pourra être vicié(e) ou invalidé(e) par le fait qu'un ou que plusieurs gérants ou fondés de pouvoir de la Société auri(en)t un intérêt quelconque dans cette autre société ou entreprise ou en serai(en)t administrateur(s), gérant(s) ou associé(s), fondé(s) de pouvoir ou employé(s).

Tout gérant ou fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, gérant, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats ou est autrement en relation d'affaires ne sera pas, en raison de cette affiliation avec cette autre société ou entreprise, privé du droit de délibérer et de voter ou d'agir en ce qui concerne les matières en rapport avec ce contrat ou ces autres affaires.

Au cas où un gérant ou fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération soumise à l'approbation du conseil de gérance, contraire à celui de la Société, ce gérant ou fondé de pouvoir devra en informer le conseil de gérance et ne délibérera pas ou ne prendra pas part au vote concernant cette opération; rapport devra être fait au sujet de cette opération à la prochaine assemblée des associés. Le terme «intérêt personnel» tel qu'utilisé dans la phrase précédente n'inclut pas les relations ou intérêts existant en lien avec une affaire, position ou opération impliquant toute autre société ou entité définie de temps en temps par le conseil de gérance à sa discrétion.

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas personnellement tenu(s) responsable(s) des dettes de la Société. En tant que représentant(s) de la Société, il(s) est/sont responsable(s) de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, gérant ou fondé de pouvoir de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité

encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle dans le cadre de toute demande, action, poursuite ou procédure dans laquelle elle est impliquée en tant que partie ou autrement en vertu de son mandat présent ou passé de gérant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «poursuite» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (civiles, pénales ou autres, y compris toute procédure d'appel) actuelles ou éventuelles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre et ce, de manière non limitative, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et toutes autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à un gérant ou fondé de pouvoir:

(i) en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'exécution des obligations découlant de sa fonction;

(ii) dans le cadre de toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) en cas de transaction, à moins que celle-ci n'ait été approuvée par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit d'indemnisation prévu dans les présentes est divisible, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être ce gérant ou fondé de pouvoir et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs d'une telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses relatives à la préparation et la représentation d'une défense dans le cadre de toute demande, action, poursuite ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du fondé de pouvoir ou du gérant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 11. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il dispose d'un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Assemblées des associés. Si la Société compte un seul associé, l'associé unique exercera tous les pouvoirs de l'assemblée générale. Les décisions de l'associé unique seront constatées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la/aux majorité(s) prévue(s) par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par écrit (dans la mesure où la loi le permet) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution écrite valable (le cas échéant) représentera l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par un avis de convocation envoyé par lettre recommandée aux associés à leur adresse telle qu'elle figure dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leur adresse telle qu'elle figure dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prendront effet après approbation par la majorité tel que prévu par la loi en matière de décisions collectives (ou sous réserve du respect des conditions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être adoptée à tout moment et ce, sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire de la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront prises à la majorité des voix exprimées, quelle que soit la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions portant sur la modification des statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions portant sur le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour le premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.

Art. 14. Comptes annuels. Chaque année, le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont mis à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 15. Distributions.

15.1 Il est prélevé, sur les bénéfices nets, cinq pour cent (5%) affectés à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

15.2 Le solde peut être distribué aux associés sur décision d'une assemblée générale des associés en proportion de leurs détections dans la Société.

15.3 Les associés peuvent décider de déclarer et de verser des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve constituée en vertu de la loi, conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

15.4 La prime d'émission peut être distribuée aux associés sur décision d'une assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'affecter tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

15.5. Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise choisie par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance et pourront être payés en temps et lieu qu'il appartiendra au gérant ou, le cas échéant, au conseil de gérance de déterminer. Le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance peut décider de manière définitive du taux de change applicable pour convertir les montants des dividendes en la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une part sociale pendant cinq ans et n'ayant pas été réclamé par la suite par le détenteur de cette part sociale, sera perdu pour celui-ci, et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés, qui seront détenus par la Société pour le compte des détenteurs de parts sociales.

Art. 16. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Une fois toutes les dettes, charges et dépenses de liquidation réglées, tout solde en résultant sera versé aux détenteurs de parts sociales dans la Société.

Art. 17. Associé unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 18. Droit applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

LE premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit à l'intégralité du capital social de la Société représenté par quarante-deux mille (42.000) parts sociales.

Toutes les parts sociales émises ont été intégralement libérées en numéraire par la partie comparante à la Société.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées en numéraire de sorte que le montant de quarante-deux mille francs suisses (CHF 42.000,-) se trouve maintenant à disposition de la Société. Preuve du paiement des souscriptions a été montrée au notaire soussigné.

Dépenses, Évaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société en raison de sa constitution, sont évaluées à environ EUR 1.500,-.

Résolution de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société, chacune dotée des pouvoirs de signature prévus dans les statuts de la Société:
 - Monsieur Yves de Kerdanet, employé privé, né le 3 mars 1964 à Oran, Algérie, résidant professionnellement au 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
 - Monsieur Nicolas Mottin, employé privé, né le 15 mai 1971 à Strasbourg, France, résidant professionnellement au 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
 - Madame Sylviane Bouyer, employée privée, née le 9 mai 1957 à Viroflay, France, résidant professionnellement au 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: M. -M. ACHOUCHE, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 25 août 2015. Relation: 1LAC/2015/27086. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015148647/517.

(150162708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Swiss Real Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 42.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 199.723.

Je vous prie de bien prendre note, que l'adresse de Monsieur Yves de Kerdanet était 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg avant signature de l'acte. Après signature de l'acte, il a changé son adresse comme suit:

4 Cours de Rive, CH1204 Geneve, Suisse

Véronique HERRMANN.

Référence de publication: 2015148648/12.

(150162708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Centre Descartes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 200.042.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le quinze septembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Mosella Consult S.à r.l. une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, ayant un capital social de EUR 182.031.000.- ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51918,

Ici représentée par Helena Coppen, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 14 septembre 2015; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente.

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales, ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Centre Descartes S.à r.l.»

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants tel que défini ci-dessous.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège

ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet d'investir dans l'immobilier, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat ou de toute autre manière tous titres et droits, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera appropriés, et plus généralement, les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou en partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant.

La Société peut acquérir, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger, vendre, gérer et utiliser commercialement, directement ou indirectement, des biens immobiliers, financer de telles acquisitions, et créer, acquérir, financer et/ou gérer toutes autres sociétés ou entités légales nécessaires à l'accomplissement de son objet, ainsi que gérer et développer tout bien immobilier ainsi acquis.

La Société peut procéder à l'acquisition, la détention et la cession de participations et d'intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations et de ces intérêts.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle, immobilière, mobilière ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Art. 6. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 7. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques, sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales conformément aux Lois.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des Droits Civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérant de catégorie A (le «Gérant de Catégorie A») ou Gérant de catégorie B (le «Gérant de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence du ou des Gérant(s).

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérant(s) de Catégorie A ou Gérant(s) de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre Gérant comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque Gérant. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs Gérants.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a) ou par deux (2) Gérants. Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un Gérant a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son seul Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un Gérant est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires. La vérification des comptes de la Société peut être confiée à un ou plusieurs commissaires.

Un ou plusieurs commissaires doivent être nommés si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés. Le(s) commissaire(s) n'a/ont pas besoin d'être associé(s).

Dans le cas prévu par les Lois, la vérification des comptes de la Société doit être confiée à un réviseur d'entreprises agréé habilité au Luxembourg. Si un réviseur d'entreprises agréé est nommé, aucun commissaire ne peut être nommé.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Sauf si autrement disposé par les Lois, ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Autres Assemblées Générales. Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 20. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée et qu'ils renoncent aux formalités de convocation, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 21. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé. Un mandataire peut représenter plus d'un associé.

Art. 22. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 23. Vote. Les résolutions dont l'adoption n'est pas soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Pour les résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 24. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les membres du bureau de l'assemblée générale et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 25. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 26. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 27. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 29. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Montant libéré
Mosella Consult S.à r.l.	EUR 12,500	12,500	EUR 12,500
Total:	EUR 12,500	12,500	EUR 12,500

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.200.-

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2015.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'associé unique a décidé d'établir le siège social à 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'associé unique a décidé de fixer à deux le nombre des Gérants et a décidé, de plus, de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- Helena Coppen, née le 14 mai 1968 à Roermond, Pays-Bas, demeurant professionnellement à Luxembourg au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- SPRL Amaury de Crombrughe, une société privée à responsabilité limitée, ayant son siège social au 16, Sneppenlaan, B-1640 Sint-Genesius-Rode, Belgique, représentée par son représentant permanent Monsieur Amaury de Crombrughe.

Troisième Résolution

L'associé unique a décidé de fixer à un le nombre de réviseurs d'entreprises et a décidé, de plus, de nommer la personne suivante pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes annuels de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2015:

KPMG Luxembourg, une société coopérative ayant son siège social au 39 avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: H. COPPEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 15 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/29342. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155274/306.

(150171337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Socicare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 132.561.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of October.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

was held:

the extraordinary general meeting of the shareholders of Socicare S.à r.l., private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office address at 22, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 132.561 and having a share capital of EUR 30,000 (the Company). The Company has been incorporated on 20 September 2007 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 15 November 2007, N° 2607. The articles of associations of the Company have been amended for the last time by deed executed on 2 July 2012 before Maître Francis Kessler then notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 22 August 2012, N° 2077.

THERE APPEARED:

Magnum Capital L.P., a Scottish limited partnership registered for the purposes of the Limited Partnerships Act 1907 under number SL5828 in Scotland, with address at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ, acting through its general partner Magnum Capital Management GP Limited, a Cayman Islands private limited liability company (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requested the undersigned notary to record:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder notes that the board of managers of the Company has presented to it the common draft terms of the cross-border merger, dated 7 September 2015 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° 2461 of 11 September 2015 in accordance with article 262 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law) and providing for the absorption of Calscreek 2 B.V., a private limited liability company under Dutch law (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), having its official seat (statutaire zetel) in Amsterdam, the Netherlands, and its registered office address at 1097 JB Amsterdam, the Netherlands, Prins Bernhardplein 200, registered with the trade register in the Netherlands under number 34275984 (the Company Ceasing to Exist) by the Company, whereby the merger will be carried out by the transfer, further to the dissolution without liquidation, of all the assets and liabilities, without any restriction or limitation, of the Company Ceasing to Exist to the Company (the Merger Proposal).

Second resolution

The Sole Shareholder acknowledges that all the documents required by article 267 of the Law, except for the report to be drawn up by the management body of the merging companies and the auditors' report with respect to the merger pursuant to the waiver granted by the Sole Shareholder, have been made available at the registered office of the Company for due inspection by the shareholders of the Company at least one month before the date hereof.

A certificate attesting the deposit of the above mentioned documents, duly signed by an authorized representative of the Company has been shown to the notary.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the Merger Proposal and to carry out the merger by way of the absorption of the Company Ceasing to Exist by the Company, in accordance with the conditions detailed in the Merger Proposal and in particular, in exchange for the contribution of all the assets and liabilities of the Company Ceasing to Exist to the Company, without any restriction or limitation.

Fourth resolution

The Sole Shareholder acknowledges that (i) from an accounting point of view, the operations of the Company Ceasing to Exist shall be treated as having been carried out on behalf of the Company as from 1 January 2015, (ii) the merger shall take effect between the merging companies and vis-à-vis third parties after the publication of the minutes of the general meetings or the written resolutions of shareholder(s) prescribed by article 9 of the Law (the Effective Date).

The Sole Shareholder further acknowledges, as from the Effective Date, (i) the dissolution without liquidation of the Company Ceasing to Exist by way of transfer at book value of all its assets and liabilities to the Company in accordance with the Merger Proposal and (ii) the cancellation of all the shares issued by the Company Ceasing to Exist.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to empower and authorise any lawyer and employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., acting individually as agent of the Company, with full power of substitution, to execute any documents and to perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the merger and with the above resolutions.

Declaration

The undersigned notary attests, in accordance with the provisions of article 271 (2) of the Law, the existence and legality of the deed and formalities incumbent to the Company and of the Merger Proposal.

WHEREOF the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, the representative of the appearing party signed, together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quinze octobre,
par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,
a été tenue:

l'assemblée générale extraordinaire des associés de Socicare S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 22, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.561 et disposant d'un capital social de EUR 30.000 (la Société). La Société a été constituée le 20 septembre 2007 suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 15 novembre 2007, N° 2607. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte passé le 2 juillet 2012 par-devant Maître Francis Kessler alors notaire de résidence à Eshc/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 22 août 2012, N° 2077.

A COMPARU:

Magnum Capital L.P., une société en commandite (limited partnership) de droit écossais immatriculée en vertu du Limited Partnerships Act 1907 sous le numéro SL5828 en Ecosse, ayant son adresse au 50 Lothian Road, Festival Square, Edimbourg, EH3 9WJ, agissant par l'entremise de son commandité Magnum Capital Management GP Limited, une société à responsabilité limitée des Îles Caïmans (l'Associé Unique),

représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux autorités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter:

- I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales du capital social de la Société;
- II. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique constate que le conseil de gérance de la Société lui a présenté le projet commun de fusion transfrontalière daté du 7 septembre 2015 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2461 du 11 septembre 2015, conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et prévoyant l'absorption de Calscreek 2 B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) de droit néerlandais, dont le siège statutaire (statutaire zetel) est établi à Amsterdam, Pays-Bas et dont l'adresse du siège social est située au 1097 JB, Amsterdam, Pays-Bas, Prins Bernhardplein 200, immatriculée auprès du registre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 34275984 (la Société Absorbée) par la Société, la fusion devant s'opérer

par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de l'ensemble des actifs et passifs, sans restriction ou limitation, de la Société Absorbée à la Société (le Projet de Fusion).

Deuxième résolution

L'Associé Unique prend acte que tous les documents requis par l'article 267 de la Loi, à l'exception du rapport à rédiger par les organes de gestion des sociétés qui fusionnent et du rapport du réviseur d'entreprise portant sur la fusion conformément à la renonciation de l'Associé Unique, ont été mis à disposition au siège social de la Société pour consultation par les associés de la Société au moins un mois avant la date des présentes.

Un certificat attestant du dépôt des documents mentionnés ci-dessus, dûment signé par un représentant autorisé de la Société a été présenté au notaire.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le Projet de Fusion et de réaliser la fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société, conformément aux conditions détaillées dans le Projet de Fusion, et plus particulièrement, en échange de l'apport de l'ensemble des actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société, sans restriction ni limitation.

Quatrième résolution

L'Associé Unique prend acte que (i) d'un point de vue comptable, les opérations de la Société Absorbée seront considérées comme accomplies pour le compte de la Société à compter du 1^{er} janvier 2015, (ii) la fusion prendra effet entre les sociétés qui fusionnent et vis-à-vis des tiers après la publication du procès-verbal des assemblées générales ou des résolutions écrites du ou des associés prévus à l'article 9 de la Loi (la Date d'Effet).

L'Associé Unique prend acte également, à compter de la Date d'Effet, (i) de la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée par voie de transfert à valeur comptable de l'ensemble de ses actifs et passifs à la Société conformément au Projet de Fusion et (ii) de l'annulation de toutes les actions émises par la Société Absorbée.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de donner pouvoir et autorité à tout avocat et employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., agissant individuellement en tant qu'agent de la Société, avec plein pouvoir de substitution, afin d'exécuter tous documents et d'accomplir toutes les actions et les formalités nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables en relation avec la fusion et avec les résolutions ci-dessus.

Déclaration

Le notaire instrumentant atteste, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la Loi, l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, à la date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Lecture ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé, avec le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 octobre 2015. Relation: EAC/2015/23814. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015169942/148.

(150187905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

LMWP III Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.500.000,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 168.666.

Les décisions suivantes ont été approuvées par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société qui s'est tenue en date du 4 septembre 2015:

- d'accepter la démission de Monsieur Fabian Sires en tant que gérant de la Société avec effet immédiat au 19 août 2015;
- de nommer en remplacement du gérant démissionnaire avec effet immédiat au 4 septembre 2015 et pour une durée illimitée, Monsieur Fabrice Mas, né le 24 avril 1979 à Meaux, France, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

- de confirmer que le conseil de gérance de la Société est dorénavant composé comme suit:

- * Monsieur Cedric B. Stebel;
- * Monsieur Graeme Stening; et
- * Monsieur Fabrice Mas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2015.

Pour la Société

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2015149760/24.

(150163761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Ellipsis Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 160.920.

L'an deux mille quinze,

le cinq octobre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-duché de Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale des actionnaires (l'«Assemblée») de «ELLIPSIS FUNDS» (la «Société») ayant son siège social au 28-32 Place de la Gare, L-1616 Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 6 mai 2011, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 160920, et publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 24 mai 2011, numéro 1090. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1643 du 10 juillet 2013.

L'Assemblée est déclarée ouverte à 14.00 heures à Luxembourg sous la présidence de Madame Hélène SUBTIL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Monsieur Abderrahim SALHI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Marie MAGONET, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

1 Les actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau. Cette liste de présence et les procurations, paraphées «ne varietur» par les membres du bureau de l'Assemblée seront annexées à l'original de ce procès-verbal pour être enregistrées avec lui.

2 Cette Assemblée a été convoquée au moyen d'avis contenant l'ordre du jour envoyé à chaque actionnaire figurant dans le registre des actionnaires le 02 septembre 2015 et publiés au Mémorial C et dans les journaux quotidiens «Luxemburger Wort» et «Tageblatt» les 02 et 18 septembre 2015.

3 L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour

I. Modification de l'article 11 des statuts coordonnés du 27 juin 2013 afin d'y intégrer les dispositions relatives à la réglementation FATCA.

Les modifications apportées étant d'une part, la modification du paragraphe suivant:

«Les actions sont offertes en dehors des Etats-Unis sur la base d'une exemption d'enregistrement sous «Regulations S» du «1933 Act» et au cas où elles seront offertes aux Etats-Unis, elles le seront à un nombre limité d'investisseurs accrédités (comme défini dans «Rule 501(a) of Regulation D under the 1933 Act») en relation avec le placement privé exempté de l'enregistrement du «1933 Act» prévu par la section 4(2) du «1933 Act» et «Regulation D» y afférent.» afin de lui donner la teneur suivante:

«Les actions sont offertes en dehors des Etats-Unis sur la base d'une exemption d'enregistrement sous «Regulations S» du «1933 Act».

et d'autre part l'ajout du paragraphe suivant:

«De même, ne sont autorisés à figurer au registre des actionnaires que (i) des institutions financières étrangères participantes («PFFIs»), (ii) des institutions financières étrangères réputées conformes («deemed-compliant FFIs»), (iii) des

institutions financières étrangères soumises à un accord intergouvernemental et non tenues aux obligations d'informations («non-reporting IGA FFIs»), (iv) des bénéficiaires économiques exemptés («exempt beneficial owners») ou (v) les entités étrangères non financières actives («Active NFFE»), telles que ces notions sont définies selon la loi «US Foreign Account Tax Compliance Act («FATCA»)), les réglementations finales FATCA américaines et/ou tout accord intergouvernemental («IGA») applicable relatif à la mise en oeuvre de FATCA.

Ainsi, ne sont pas autorisés à figurer au registre des actionnaires (i) les personnes américaines qu'elles soient spécifiées ou non spécifiées («specified or non specified US persons»), (ii) les institutions financières étrangères non participantes («non-participating FFIs»), ou (iii) les entités étrangères non financières passives («Passive NFFE»), telles que ces notions sont définies selon la loi «US Foreign Account Tax Compliance Act («FATCA»)), les réglementations finales FATCA américaines et/ou tout accord intergouvernemental («IGA») applicable relatif à la mise en oeuvre de FATCA.

En conséquence, les investisseurs ne peuvent souscrire et détenir des actions que par l'intermédiaire d'une institution financière qui se conforme ou est réputée se conformer au régime FATCA. La Société peut imposer des mesures et/ou des restrictions à cet effet, qui peuvent inclure le rejet d'ordres de souscription ou le rachat forcé d'actions (conformément aux statuts de la Société), et/ou la retenue FATCA sur les paiements pour le compte de tout actionnaire identifié comme «compte récalcitrant» ou comme «institution financière étrangère non participante» selon FATCA.

Le cas échéant, les investisseurs devront fournir des preuves de leur statut selon FATCA au moyen de toute documentation fiscale pertinente, notamment un formulaire «W-8BEN-E» de l'administration fiscale américaine («US Internal Revenue Service») qui doit être renouvelé régulièrement selon les réglementations applicables.»

II. Divers.

Considérant le fait que cette assemblée a été dûment convoquée pour la seconde fois, le quorum n'ayant pas été atteint le 31 août 2015 lors de la première assemblée, les actionnaires peuvent valablement décider à propos de tous les points de l'ordre du jour sans quorum.

Le Président de l'Assemblée a commenté les changements proposés et les actionnaires ont adopté à plus des deux tiers des voix, ainsi qu'il en ressort de la liste de présence, la seule résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée DECIDE de modifier l'article onze (11) des statuts coordonnés du 27 juin 2013 de la Société afin d'y intégrer les dispositions relatives à la réglementation FATCA.

Les modifications apportées étant d'une part, la modification du paragraphe suivant:

«Les actions sont offertes en dehors des Etats-Unis sur la base d'une exemption d'enregistrement sous «Regulations S» du «1933 Act» et au cas où elles seront offertes aux Etats-Unis, elles le seront à un nombre limité d'investisseurs accrédités (comme défini dans «Rule 501(a) of Regulation D under the 1933 Act») en relation avec le placement privé exempté de l'enregistrement du «1933 Act» prévu par la section 4(2) du «1933 Act» et «Regulation D» y afférent.» afin de lui donner la teneur suivante:

«Les actions sont offertes en dehors des Etats-Unis sur la base d'une exemption d'enregistrement sous «Regulations S» du «1933 Act».

et d'autre part l'ajout du paragraphe suivant:

«De même, ne sont autorisés à figurer au registre des actionnaires que (i) des institutions financières étrangères participantes («PFFIs»), (ii) des institutions financières étrangères réputées conformes («deemed-compliant FFIs»), (iii) des institutions financières étrangères soumises à un accord intergouvernemental et non tenues aux obligations d'informations («non-reporting IGA FFIs»), (iv) des bénéficiaires économiques exemptés («exempt beneficial owners») ou (v) les entités étrangères non financières actives («Active NFFE»), telles que ces notions sont définies selon la loi «US Foreign Account Tax Compliance Act («FATCA»)), les réglementations finales FATCA américaines et/ou tout accord intergouvernemental («IGA») applicable relatif à la mise en oeuvre de FATCA.

Ainsi, ne sont pas autorisés à figurer au registre des actionnaires (i) les personnes américaines qu'elles soient spécifiées ou non spécifiées («specified or non specified US persons»), (ii) les institutions financières étrangères non participantes («non-participating FFIs»), ou (iii) les entités étrangères non financières passives («Passive NFFE»), telles que ces notions sont définies selon la loi «US Foreign Account Tax Compliance Act («FATCA»)), les réglementations finales FATCA américaines et/ou tout accord intergouvernemental («IGA») applicable relatif à la mise en oeuvre de FATCA.

En conséquence, les investisseurs ne peuvent souscrire et détenir des actions que par l'intermédiaire d'une institution financière qui se conforme ou est réputée se conformer au régime FATCA. La Société peut imposer des mesures et/ou des restrictions à cet effet, qui peuvent inclure le rejet d'ordres de souscription ou le rachat forcé d'actions (conformément aux statuts de la Société), et/ou la retenue FATCA sur les paiements pour le compte de tout actionnaire identifié comme «compte récalcitrant» ou comme «institution financière étrangère non participante» selon FATCA.

Le cas échéant, les investisseurs devront fournir des preuves de leur statut selon FATCA au moyen de toute documentation fiscale pertinente, notamment un formulaire «W-8BEN-E» de l'administration fiscale américaine («US Internal Revenue Service») qui doit être renouvelé régulièrement selon les réglementations applicables.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et aucune autre personne présente à l'Assemblée ne demandant la parole, le président a clôturé l'Assemblée à 14.15 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. SUBTIL, A. SALHI, M. MAGONET, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 octobre 2015. Relation: EAC/2015/23151. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015165400/111.

(150182138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Enerventis Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 177.678.

Im Jahre zweitausendundfünfzehn, am siebten Juli.

Vor uns Notar Marc LOESCH, mit Amtssitz zu Bad-Mondorf (Großherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung die Aktionäre der Aktiengesellschaft ENERVENTIS LUX S.A., mit Sitz in L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss, gegründet laut notarieller Urkunde aufgenommen am 22. Mai 2013 durch den unterzeichnenden Notar, veröffentlicht im „Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“ Nummer 1739 vom 19. Juli 2013, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Sektion B und Nummer 177.678.

Die Versammlung wurde um 16.00 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Peter-Jan Funk, geschäftsansässig in D-66113 Saarbrücken, Europaallee 13, eröffnet.

Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Herrn Roland Eckle, wohnhaft in D-66346 Püttlingen, Theodor-Heuss-Str. 2.

Die Versammlung ernennt zur Stimmenzähler Herrn Roland Eckle, vorgenannt.

Sodann stellt der Vorsitzende fest und ersucht den amtierenden Notar zu beurkunden:

I. Dass die Tagesordnung folgende Punkte begreift:

1. Abänderung des Gesellschaftszwecks und Änderung von Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft, um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist das Betreiben eines Ingenieurbüros betreffend die Planung und Betreuung von Anlagen der technischen Gebäudeausrüstung als Generaldienstleister sowie die technischen Dienstleistungen, die auf die Entwicklung technischer Anlagen für Wärme, Kälte, Strom, Dampf, Druckluft usw. gerichtet sind.

Die Gesellschaft darf alle Geschäfte eingehen, die geeignet sind, den Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar zu fördern. Die Gesellschaft kann andere Unternehmen übernehmen oder sich an anderen Unternehmen beteiligen. Sie darf auch Zweigniederlassungen errichten.

Die Gesellschaft untersagt sich jegliche Beteiligung oder Tätigkeit, welche einen Interessenkonflikt herbeiführen oder die berufliche Unabhängigkeit des freischaffenden beratenden Ingenieurs in Frage stellen könnte. Die Gesellschaft verpflichtet sich ausdrücklich die gesetzlichen und diesbezüglichen beruflichen Vorschriften, welcher die betreffende Tätigkeit unterliegt, zu befolgen. “

2. Sonstiges

II. Der Vorsitzende erstellt die Präsenzliste der Aktionäre.

Die als richtig bestätigte Präsenzliste wird von den Komparenten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet und bleibt der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

III. Dass gemäß vorerwähnter Präsenzliste das gesamte Gesellschaftskapital von EUR 50.000.- (fünfzigtausend Euro), eingeteilt in 5000 (fünftausend) rückkaufbare Aktien mit einem Nominalwert von je EUR 10,- (zehn Euro), rechtsgültig hier vertreten ist, und dass demzufolge die gegenwärtige außerordentliche Generalversammlung über die vorliegende Tagesordnung beraten und beschließen kann, ohne förmliche Einberufung.

Sodann stellt die Generalversammlung fest, dass sie so rechtsgültig tagt, erklärt sich mit der Ausführung des Vorsitzenden einverstanden, schreitet zur Tagesordnung und fasst nach Beratung einstimmig folgenden Beschluß:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, den Gesellschaftszweck abzuändern und Artikel 4 der Satzung abzuändern, um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist das Betreiben eines Ingenieurbüros betreffend die Planung und Betreuung von Anlagen der technischen Gebäudeausrüstung als Generaldienstleister sowie die technischen Dienstleistungen, die auf die Entwicklung technischer Anlagen für Wärme, Kälte, Strom, Dampf, Druckluft usw. gerichtet sind.

Die Gesellschaft darf alle Geschäfte eingehen, die geeignet sind, den Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar zu fördern. Die Gesellschaft kann andere Unternehmen übernehmen oder sich an anderen Unternehmen beteiligen. Sie darf auch Zweigniederlassungen errichten.

Die Gesellschaft untersagt sich jegliche Beteiligung oder Tätigkeit, welche einen Interessenkonflikt herbeiführen oder die berufliche Unabhängigkeit des freischaffenden beratenden Ingenieurs in Frage stellen könnte. Die Gesellschaft verpflichtet sich ausdrücklich die gesetzlichen und diesbezüglichen beruflichen Vorschriften, welcher die betreffende Tätigkeit unterliegt, zu befolgen.“

Kosten und Ausgaben

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass der Außerordentlichen Hauptversammlung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausendzweihundert Euro (EUR 1.200,-).

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung um 16.15 Uhr aufgehoben.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Bad-Mondorf, in der Amtsstube des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung des Vorstehenden an die Komparenten, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Komparenten mit dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: P.-J. Funk, R. Eckle, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 13 juillet 2015. GAC/2015/5891. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 1^{er} septembre 2015.

Référence de publication: 2015147623/71.

(150161392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Enerventis Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 177.678.

Ce document remplace et rectifie celui annexé au dépôt L130090307 fait le 06.06.2013 et rectifié pour la première fois par dépôt L130207900 fait le 09.12.2013.

Im Jahre zweitausenddreizehn, den zweiundzwanzigsten Mai,
vor dem unterzeichnenden Notar Marc Loesch, mit Amtssitz in Bad-Mondorf (Grossherzogtum Luxemburg),

sind erschienen

1) ENERVENTIS GmbH & Co. KG, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts, mit Sitz zu D-66113 Saarbrücken, Europaallee 13, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichtes Saarbrücken unter Nummer HRA 10838, hier vertreten durch die persönlich haftende Gesellschafterin ENERVENTIS Geschäftsführungsgesellschaft mbH, mit Sitz zu D-66113 Saarbrücken, Europaallee 13, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichtes Saarbrücken unter Nummer HRB 18369,

letztere hier vertreten durch ihre Geschäftsführer die Herren Peter-Jan Funk und Vincenzo Milazzo, beide geschäftsansässig in D-66113 Saarbrücken, Europaallee 13,

2) Herr Roland Eckle, geboren am 24. April 1959 in Schaffhausen-Wadgassen, wohnhaft D-66346 Püttlingen, Theodor-Heuss-Str. 2,

vorbenannte Personen ersuchenden amtierenden Notar, die Satzung einer von Ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Firma. Unter der Bezeichnung “ENERVENTIS LUX S.A.“ wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Art. 2. Dauer der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird gegründet für eine unbestimmte Dauer von heute an gerechnet. Sie kann aufgelöst werden durch Entscheid der Aktionäre, entscheidend so, wie im Falle einer Statutenänderung.

Art. 3. Sitz der Gesellschaft. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wecker (Großherzogtum Luxemburg).

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, die Anschrift der Gesellschaft abzuändern innerhalb der Gemeinde, in der sich der statutarische Gesellschaftssitz befindet.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse militärischer, politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art die normale Aktivität der Gesellschaft behindern oder bedrohen, so kann der Sitz der Gesellschaft durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg oder sogar ins Ausland verlegt werden und zwar so lange bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft. Zweck der Gesellschaft ist die Planung und Ausführung von Anlagen der technischen Gebäudeausrüstung als technischer Generalplaner und Generalunternehmer sowie technische Dienstleistungen, die auf die Entwicklung und Abwicklung technischer Anlagen für Wärme, Kälte, Strom, Dampf, Druckluft usw. gerichtet sind.

Die Gesellschaft darf alle Geschäfte eingehen, die geeignet sind, den Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar zu fördern. Die Gesellschaft kann andere Unternehmen übernehmen oder sich an anderen Unternehmen beteiligen. Sie darf auch Zweigniederlassungen errichten.

Art. 5. Kapital, Aktien. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt EUR 50.000,00 (fünfzigtausend Euro), eingeteilt in 5.000 (fünftausend) rückkaufbaren Aktien mit einem Nominalwert von je EUR 10,00 (zehn Euro), welche einem jeden ein Anrecht gibt auf eine Stimme in den Generalversammlungen, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht.

Die rückkaufbaren Aktien sind Namensaktien. Die rückkaufbaren Aktien können in Aktienzertifikaten zusammengefasst werden, die eine Mehrheit von Aktien verbrieften. Der Anspruch eines Gesellschafters auf Einzelverbriefung von rückkaufbaren Aktien ist ausgeschlossen.

Das gezeichnete Kapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden durch Beschluss der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und dieser Satzung und gemäß den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien zurückkaufen.

Art. 6. Verwaltungsrat. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht und der aus seinen Reihen einen Vorsitzenden wählt. Die Mitglieder werden ernannt für eine Dauer, die sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Art. 7. Befugnisse des Verwaltungsrats. Der Verwaltungsrat hat die weitest gehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, Vorauszahlungen auf Dividenden zu machen, im Rahmen der Bedingungen und gemäß den Bestimmungen, welche durch das Gesetz festgelegt sind.

Der Verwaltungsrat kann die ganze oder teilweise tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend diese Geschäftsführung, an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder Agenten übertragen, die nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Gesellschaft wird entweder durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift derjenigen Person, welche vom Verwaltungsrat spezielle Befugnisse oder Vollmachten übertragen bekommen hat, verpflichtet.

Art. 8. Vertretung vor Gericht. Die Gesellschaft wird bei Gericht als Klägerin oder als Beklagte durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch die hierzu speziell bestellte Person rechtsgültig vertreten.

Art. 9. Kommissare. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einem oder mehreren Kommissare überwacht. Die Kommissare werden ernannt für eine Dauer, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf. Die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Art. 10. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 11. Generalversammlung. Die jährliche Generalversammlung findet jedes Jahr am 15. Juni um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz statt oder an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag oder Samstag bzw. Sonntag ist, findet die Generalversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 12. Teilnahme an der Generalversammlung. Um an der Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen die Besitzer von Inhaberaktien fünf volle Tage vor dem festgesetzten Datum ihre rückkaufbaren Aktien am Sitz der Gesellschaft hinterlegen. Jeder Aktionär hat das Recht, selbst zu wählen oder einen Mandatar zu bestellen. Letzterer muss nicht unbedingt Aktionär sein.

Art. 13. Befugnisse der Generalversammlung. Die Generalversammlung hat die weitest gehenden Befugnisse, um alle Akte, welche die Gesellschaft interessieren, zu tätigen oder gutzuheißen. Sie entscheidet über die Zuweisung und über die Aufteilung des Nettogewinns.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Art. 14. Allgemeines. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf dessen spätere Änderungen.

Übergangsbestimmungen

1. Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2013.

2. Die erste ordentliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2014.

Zeichnung der Aktien

Die rückkaufbaren Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1. ENERVENTIS GmbH & Co. KG, vorgenannt, 4.000 (viertausend) Aktien im Nominalwert von je EUR 10,00 (zehn Euro); und

2. Herr Roland Eckle, vorgenannt, 1.000 (eintausend) Aktien im Nominalwert von je EUR 10,00 (zehn Euro).

Alle vorgenannten 5.000 (fünftausend) rückkaufbaren Aktien wurden voll und in ganzer Höhe in bar eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von EUR 50.000,00 (fünfzigtausend Euro) zur Verfügung, was dem unterzeichnenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Bescheinigung

Der unterzeichnende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind. Die Unterzeichnenden erklären, die wirklich Berechtigten zu sein und dass die Gelder aus keiner Straftat entstammen.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass der gegenwärtigen Gründung entstehen, auf ungefähr EUR 3.000,00 (dreizehntausend Euro).

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss:

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf 4 (vier) festgelegt und die der Kommissare auf 1 (einen).

Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

a) Herr Peter-Jan Funk, geboren am 13. Dezember 1966 in Saarbrücken, Deutschland, wohnhaft Im Imgestal 19, D-66440 Blieskastel;

b) Herr Roland Eckle, geboren am 24. April 1959 in Schaffhausen/Wadgassen, Deutschland, wohnhaft Theodor-Heuss-Str. 2, D-66346 Püttlingen;

c) Herr Gerd Corea, geboren am 21. März 1959 in Wadgassen, Deutschland, wohnhaft Zum Wälenwald 3, D-66787 Wadgassen; und

d) Herr Armin Duchstein, geboren am 3. September 1960 in Saarbrücken, Deutschland, wohnhaft Auf den Felsen 4, D-66130 Saarbrücken.

Zweiter Beschluss:

Zum Kommissar wird ernannt: Herr Vincenzo Milazzo, geboren am 15. Oktober 1974 in Saarlouis, Deutschland, wohnhaft Zur Saarwies 18, D-66780 Rehlingen.

Dritter Beschluss:

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2017 befindet.

Vierter Beschluss:

Die statutarische Anschrift der Gesellschaft ist 18, Duchscherstrooss, L-6868 Wecker.

Verwaltungsratssitzung

Die oben genannten Verwaltungsratsmitgliedern, alle hier anwesend, beschliessen einstimmig, gemäß den Bestimmung von Artikel 7 der Satzung der Gesellschaft, die Herren Peter-Jan Funk und Roland Eckle als Geschäftsführer (administrateurs-délégués) der Gesellschaft zu ernennen.

Die Mandate der Geschäftsführer (administrateurs-délégués) enden am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2017 befindet.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen zu Bad-Mondorf, in der Amtsstube des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem unterzeichnenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Signé: P.-J. Funck, V. Milazzo, R. Eckle, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 27 mai 2013. REM/2013/858. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 7 juin 2013.

Référence de publication: 2015147624/140.

(150161392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

**UM Softwareentwicklung und IT Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Untere Mühle S.à r.l.).**

Siège social: L-5570 Remich, 23, route de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 80.266.

Im Jahre zweitausenddreizehn, den neunzehnten Tag im Monat September.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitz zu Niederanven,

Sind erschienen:

1.- Die Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts BUG INVESTMENT UND BETEILIGUNG SOPARFI S.A. mit Sitz in L-5570 Remich, 23, Route de Stadtbredimus, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht in Luxemburg, Sektion B unter der Nummer 48.638, hier vertreten durch ihren geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied Herr Gerd Dieter Bauer, wohnhaft in F-67510 Lembach, 11, rue Bertololy; und

2.- Frau Marieluise VILSMEIER, Sekretärin, geboren am 9. August 1945 in Schönenberg (Deutschland), wohnhaft in D-67098 Bad Dürkheim, 5, Schlittweg (Deutschland), hier vertreten durch Herr Gerd Dieter Bauer, wohnhaft in F-67510 Lembach, 11, rue Bertololy laut den Bedingungen der Vollmacht, welche von den Komparenten und dem unterzeichnenden Notar "ne varietur" gegengezeichnet wurde und dem Notarakt beigebogen verbleibt.

Welche Erschienenen, vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchen Folgendes zu beurkunden:

Die vorgenannte Erschienene unter 2° ist die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung UNTERE MÜHLE, S.à r.l., mit Sitz in L-5570 Remich, 23, Route de Stadtbredimus, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 80.266, dass die Gesellschaft gegründet wurde auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den Notar Paul Decker, mit Amtssitz in Luxemburg-Eich, am 19. Januar 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 693 vom 29. August 2001, und abgeändert wurde auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den Notar Paul Decker, mit Amtssitz in Luxemburg-Eich, am 15. Mai 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 39 vom 15. Januar 2003.

In Übereinstimmung mit dem privatschriftlichen Kaufvertrag vom 27. August 2013, vereinbart zwischen Frau Marieluise VILSMEIER, vorgenannt unter 2°, und die unter 1° vorgenannte Aktiengesellschaft BUG INVESTMENT UND BETEILIGUNG SOPARFI S.A., vertreten wie vorerwähnt, überträgt Frau Marieluise VILSMEIER, vorbenannt, hiermit unter aller Gewähr rechtens, ihre einhundert (100) Anteile in der Gesellschaft Untere Mühle S.à r.l. an die unter 1° vorgenannte Aktiengesellschaft BUG INVESTMENT UND BETEILIGUNG SOPARFI S.A., welche hier vertreten ist und dies annimmt, zu einem zwischen den Parteien vereinbarten Preis, ausserhalb der Buchführung des unterzeichnenden Notars.

Eine Kopie vom Kaufvertrag verbleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen.

Im Anschluss an vorangehende Anteilsübertragung hat die unter 1° vorgenannte Aktiengesellschaft BUG INVESTMENT UND BETEILIGUNG SOPARFI S.A., vertreten wie vorerwähnt, als alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Im Anschluss an vorangehende Anteilsübertragung erklärt die alleinige Gesellschafterin, dass alle einhundert (100) Anteile der Gesellschaft durch die unter 1° vorgenannte Aktiengesellschaft BUG INVESTMENT UND BETEILIGUNG SOPARFI S.A. gehalten werden.

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst die Kündigung von Frau Marieluise VILSMEIER als alleinige Geschäftsführerin der Gesellschaft anzunehmen und erteilt ihr Entlastung für die Ausübung ihres Mandates bis zum heutigen Tage.

Dritter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst Herr Thomas Jochen STINZING, Dipl. Betriebswirt, geboren am 28. Dezember 1970 in Nürnberg, wohnhaft in D-55129 Mainz, Martin-Josef-Strasse, 19, als alleiniger Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer zu ernennen.

Die Gesellschaft ist rechtsgültig verpflichtet durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers.

Herr Thomas Jochen STINZING, vorgenannt, in seiner Eigenschaft als alleiniger Geschäftsführer der Gesellschaft, nimmt die vorgenannte Anteilsübertragung im Namen der Gesellschaft gemäss den Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches an.

Vierter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst den Gesellschaftszweck zu ergänzen und dementsprechend einen neuen Absatz 1 in Artikel 2 wie folgt beizufügen:

Art. 2 : „Zweck der Gesellschaft sind Herstellung und Vertrieb von Software, Vermietung und Verpachtung von Anlagen, Wartung, Systementwicklung, Netzwerktechnik, Datensicherung, Internetservice, S A P Beratung und Entwicklung, sowie Patent-und Lizenzverwertung.

Zweck der Gesellschaft sind Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, deren Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie die Übertragung durch Verkauf, Austausch oder auf andere Weise von Wertpapieren, Verbindlichkeiten, Schuldforderungen, Scheinen Immobilien sowie Grundstücken und anderen Wertpapieren oder Effekten aller Art sowie der Besitz, die Verwaltung und Verwertung ihres Wertpapier und Immobilienbestands.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und Entwicklung jeglicher finanzieller, industrieller oder kommerzieller Gesellschaften beteiligen und kann finanzielle Unterstützung im Wege von Darlehen, Garantien oder auf sonstige Weise geben an verbundene Unternehmen oder Unternehmen derselben Gruppe. Die Gesellschaft kann auch Zweigstellen in Luxemburg oder im Ausland begründen. Die Gesellschaft kann in jeglicher Art Schulden aufnehmen gegen flüssige oder fixe Vermögenswerte von verbundenen oder nicht verbundenen Unternehmen, und kann Schuldinstrumente ausgeben.“

Fünfter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst die Bezeichnung der Gesellschaft von „UNTERE MÜHLE, S.à r.l.“ nach “UM Softwareentwicklung und IT Services S.à r.l.” abzuändern und dementsprechend Artikel 1 der Satzungen abzuändern wie folgt:

“ **Art. 1 :** Unter der Bezeichnung UM Softwareentwicklung und IT Services S.à r.l. besteht eine luxemburgische Gesellschaft in Form einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée).“

Bevollmächtigung

Die Erschienene erteilt hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichnenden Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf eintausendvierhundert Euro (EUR 1.400,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde.

Aufgenommen zu Senningerberg.

Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Gerd, Dieter Bauer, Thomas Jochen Stinzing, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 23 septembre 2013, LAC/2013/43054 - Reçu 75.-€

Le Receveur (signé) Carole Frising.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Senningerberg, den 27. September 2013.

Référence de publication: 2013137135/89.

(130166559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2013.

JP Residential II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 104.276.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 18 août 2015

Il a été décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Jean-Paul Gennari, ... , en qualité d'administrateur de catégorie B.

Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:

Catégorie A:

Monsieur Michael J. Delmar et Monsieur Stéphane Jalbert

Catégorie B:

Monsieur Marcel Krier, Monsieur Marcel Stephany et Madame Véronique Wauthier;

- de transférer le siège social du 124 boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg au 35-37 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Extrait certifié conforme
Signatures
Mandataire

Référence de publication: 2015149731/20.

(150164232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

JP Residential III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 107.834.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés tenue le 18 août 2015

Il a été décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Jean-Paul Gennari, prénommé en qualité de gérant de catégorie B.

Le Conseil de Gérance se compose donc comme suit:

Catégorie A:

Monsieur Michael J. Delmar et Monsieur Stéphane Jalbert

Catégorie B:

Monsieur Marcel Krier, Monsieur Marcel Stephany et Madame Véronique Wauthier;

- de transférer le siège social du 124 boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg au 35-37 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Extrait certifié conforme
Signatures
Mandataire

Référence de publication: 2015149729/20.

(150164243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Meenie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.775.

—
1. Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 29 juin 2015

En date du 29 juin 2015, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de révoquer Madame Sarah ALOUANI, Monsieur Steeve SIMONETTI et FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée de leur mandat respectif de commissaire de la Société avec effet immédiat;

- de nommer PricewaterhouseCoopers, une société coopérative, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B65477, en tant que réviseur d'entreprises agréé, avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015.

2. Mise à jour

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Le siège social de Meenie GP S.A., gérant unique de la Société, a été transféré à l'adresse suivante:

- 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Meenie S.C.A.
Signature

Référence de publication: 2015149785/24.

(150164008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Sting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 151.442.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 10 juin 2015 que:

Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes étant arrivés à échéance, l'Assemblée décide de réélire aux fonctions d'administrateur pour un mandat d'une durée de six ans:

- Monsieur Jean-Claude Bintz, administrateur de société, né le 19 juin 1956 à Dudelange, demeurant à 20 rue des Sangliers, L-7344 Steinsel;

- Monsieur Laurent Muller, docteur en économie, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à 3A rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Monsieur John Penning, employé, né le 17 août 1972 à Luxembourg, demeurant à 53 rue des Genêts, L-8131 Bridel;

- Monsieur Daniel Schneider, consultant, né le 15 octobre 1964 à Luxembourg, demeurant à 40 rue de la Semois, L-2533 Luxembourg;

- Monsieur Alex Sulkowski, consultant, né le 14 juillet 1953 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

et aux fonctions de Commissaire aux Comptes pour un mandat d'une durée de six ans:

- La société Read S.à.r.l., société à Responsabilité Limitée, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, inscrite auprès du registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 45083.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2015.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015149923/29.

(150164311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Sankt Anton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 41.701.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 avril 2015

Conseil d'Administration

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué ainsi que du président pour une durée de six ans.

Suite à ces décisions le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale de 2021 est composé comme suit:

- ANTOINE Jean-Hugues, demeurant à 7 rue de la Sartelle, B-6810 Izel, Président

- MANGEN Fons, demeurant à 147 rue de Warken, L-9088 Ettelbruck, Administrateur-Délégué

- SANTINO Jo, demeurant à 23 avenue de Looz, B-4432 Ans

Commissaire aux Comptes

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes pour une nouvelle durée de six ans. Suite à cette décision, le Commissaire aux Comptes en fonction jusqu'à l'assemblée générale de 2021 est RAMLUX S.A., 9b, bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Fons MANGEN

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2015149926/23.

(150163738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Pirama Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3440 Dudelange, 30, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.447.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 4 septembre 2015.

Première résolution

L'assemblée constate que le mandat d'administrateur de la société BLUM AUDIT CONSEIL COURTAGE (BACC LUX) S.A., établie et ayant son siège social 30, avenue Grande Duchesse Charlotte L-3440 DUDELANGE, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B64.800, est arrivé à l'échéance et décide de le renouveler pour une durée de 6 ans. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2021.

Deuxième résolution

L'assemblée prend acte de la démission, intervenue ce jour, de la société AUDITSERV S.à r.l. de sa fonction de commissaire aux comptes.

Troisième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer au mandat de commissaire aux comptes la société COMSERV S. à r.l., établie et ayant son siège social 54, boulevard Napoléon 1^{er} à L-2210 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 195.591, pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2021.

Pour extrait conforme

FIDCOSERV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015149860/25.

(150163827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Oaxa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 150.472.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique tenue à Luxembourg le 3 septembre 2015

Il ressort des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique en date du 3 septembre 2015:

- que les démissions de Messieurs Nicolas HAMEL et Didier SCHÖNBERGER de leurs mandats d'administrateurs ont été acceptées avec effet immédiat.

- que les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la société:

* Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, né le 10 novembre 1962 à Differdange (Luxembourg), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

* Monsieur Maxime TOQUE, né le 6 février 1987 à Cholet (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant qu'administrateurs de la Société a été accepté.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2014.

- que la personne suivante a été nommée président du conseil d'administration:

* Maître Gilles CRETOL, demeurant professionnellement au 3, place de Molard, CH-1204 Genève

Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant aux 31 décembre 2014.

- que la démission de la société FIDALPHA S.A. de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société a été acceptée avec effet immédiat.

- que la société suivante a été nommée commissaire aux comptes de la société:

* FIN-CONTROLE S.A., sise au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42230.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant aux 31 décembre 2014.

- que le siège social de la Société a été transféré du 11b, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg avec effet immédiat.

Maxime TOQUE / Jean-Robert BARTOLINI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015149828/35.

(150164102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Mayflower Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 119.946.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire unique du 17 août 2015

L'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Mr Mubarak Saad M Alhbabî de sa fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat.

2. Nomination de Mr. Farah Abdulla Ahneish Saleh Ahneish, né à Abu Dhabi (UAE), le 01.01.1954, et résidant à Post Box-372, Abu Dhabi (UAE) en qualité d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

3. Acceptation de la démission de Mr. Alexis Kamarowsky de sa fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat.

4. Nomination de Mr. H.E. D.R. Ahmed Mubarak Ali R.Almazrouei, né à Al Ain (UAE), le 01.07.1977, et résidant à Post Box-372, Abu Dhabi (UAE) en qualité d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

5. Monsieur Jean-Marc Debaty, administrateur de sociétés, a pour nouvelle adresse professionnelle le 11, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

Luxembourg, le 03 septembre 2015.

Pour extrait conforme
Signatures
L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2015149801/25.

(150164380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

KH II Estates 202 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 282.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 173.204.

—
Extrait des résolutions des associés de la Société

Il résulte des décisions des associés de la Société en date du 27 août 2015, qui ont acceptées:

- la nomination de Mr Raphaël Poncelet, né le 23 décembre 1976 à Libramont, Belgique, résidant professionnellement au 68-70 Boulevard de la Pétrusse. L-2320 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B, avec effet au 27 août 2015;

- la nomination de Mr Fabrice Léonard, né le 04 mars 1974 à Libramont, Belgique, résidant professionnellement au 68-70 Boulevard de la Pétrusse. L-2320 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B, avec effet au 27 août 2015;

- la démission de Mme Miranda Lansdowne de son poste de gérant de catégorie B avec effet au 27 août 2015;

- la démission de Mme Pamela Valasuo de son poste de gérant de catégorie B avec effet au 27 août 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 septembre 2015.

Mandataire

Référence de publication: 2015149739/19.

(150164211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

JP Residential VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 110.830.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue le 18 août 2015

Il a été décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Jean-Paul Gennari, prénommé en qualité de gérant de catégorie B.

Le Conseil de Gérance se compose donc comme suit:

Catégorie A:

Monsieur Michael J. Delmar et Monsieur Stéphane Jalbert

Catégorie B:

Monsieur Marcel Krier, Monsieur Marcel Stephany et Madame Véronique Wauthier;

- de transférer le siège social du 124 boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg au 35-37 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Extrait certifié conforme

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2015149730/20.

(150164236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

KH II Estates 205 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 179.847.

—

Extrait des résolutions des associés de la Société

Il résulte des décisions des associés de la Société en date du 27 août 2015, qui ont acceptées:

- la nomination de Mr Raphaël Poncelet, né le 23 décembre 1976 à Libramont, Belgique, résidant professionnellement au 68-70 Boulevard de la Pétrusse. L-2320 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B, avec effet au 27 août 2015;

- la nomination de Mr Fabrice Léonard, né le 04 mars 1974 à Libramont, Belgique, résidant professionnellement au 68-70 Boulevard de la Pétrusse. L-2320 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B, avec effet au 27 août 2015;

- la démission de Mme Miranda Lansdowne de son poste de gérant de catégorie B avec effet au 27 août 2015;

- la démission de Mme Pamela Valasuo de son poste de gérant de catégorie B avec effet au 27 août 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 septembre 2015.

Mandataire

Référence de publication: 2015149740/19.

(150164227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

KH II Estates 207 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 186.022.

—

Extrait des résolutions des associés de la Société

Il résulte des décisions des associés de la Société en date du 27 août 2015, qui ont acceptées:

- la nomination de Mr Raphaël Poncelet, né le 23 décembre 1976 à Libramont, Belgique, résidant professionnellement au 68-70 Boulevard de la Pétrusse. L-2320 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B, avec effet au 27 août 2015;

- la nomination de Mr Fabrice Léonard, né le 04 mars 1974 à Libramont, Belgique, résidant professionnellement au 68-70 Boulevard de la Pétrusse. L-2320 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B, avec effet au 27 août 2015;

- la démission de Mme Miranda Lansdowne de son poste de gérant de catégorie B avec effet au 27 août 2015;

- la démission de Mme Pamela Valasuo de son poste de gérant de catégorie B avec effet au 27 août 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 septembre 2015.

Mandataire

Référence de publication: 2015149741/19.

(150164238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Joint Allocation Office S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 2, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.282.

—
EXTRAIT

En date du 1^{er} septembre 2015, l'Assemblée Générale de la Société décide:

- De nommer Madame Annet Van Der Laan Radeck, née le 5 octobre 1972 à De Bilt, Pays-Bas, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Membre du Directoire, avec effet immédiat, et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

- De nommer Monsieur Myška David, né le 1^{er} janvier 1987 à Hrádec Kralové, République Tchèque, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Membre du Directoire, avec effet immédiat, et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

En date du 1^{er} septembre 2015, le Directoire de la Société décide:

- De nommer Madame Annet Van Der Laan Radeck, née le 5 octobre 1972 à De Bilt, Pays-Bas, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Déléguée à la gestion journalière à la fonction de Directeur Financier, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée.

- De nommer Monsieur Myška David, né le 1^{er} janvier 1987 à Hrádec Kralové, République Tchèque, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Délégué à la gestion journalière à la fonction de Directeur des Opérations, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Le Mandataire

Référence de publication: 2015149726/25.

(150164233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

International Engineering & Construction S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2222 Luxembourg, 36, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 133.019.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 2 septembre 2015

Conseil d'Administration

L'assemblée générale a décidé de prendre acte de la démission de Mme Diane SPILEERS de son poste d'Administrateur-Délégué et a décidé de nommer M. Erik HELSEN, demeurant à 36 rue de Neudorf, L-2222 Luxembourg comme nouvel administrateur jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2019.

L'assemblée générale a décidé de nommer M. Jean-Hugues ANTOINE demeurant à 7 rue de la Sartelle, B-6810 Izel comme nouvel Administrateur-Délégué et Président de la société. Suite à ces décisions, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2019 est composé comme suit:

- ANTOINE Jean-Hugues, demeurant à 7 rue de la Sartelle, B-6810 Izel, Président et Administrateur-Délégué
- MANGEN Fons, demeurant à 147 rue de Warfen, L-9088 Ettelbruck
- HELSEN Erik, demeurant à 36 rue de Neudorf, L-2222 Luxembourg

Pour extrait sincère et conforme

Fons MANGEN

Administrateur

Référence de publication: 2015149693/21.

(150163735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

KH II Estates 201 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 157.370.

Extrait des résolutions des associés de la Société

Il résulte des décisions des associés de la Société en date du 27 août 2015, qui ont acceptées:

- la nomination de Mr Raphaël Poncelet, né le 23 décembre 1976 à Libramont, Belgique, résidant professionnellement au 68-70 Boulevard de la Pétrusse. L-2320 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B, avec effet au 27 août 2015;

- la nomination de Mr Fabrice Léonard, né le 04 mars 1974 à Libramont, Belgique, résidant professionnellement au 68-70 Boulevard de la Pétrusse. L-2320 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B, avec effet au 27 août 2015;

- la démission de Mme Miranda Lansdowne de son poste de gérant de catégorie B avec effet au 27 août 2015;

- la démission de Mme Pamela Valasuo de son poste de gérant de catégorie B avec effet au 27 août 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 septembre 2015.

Mandataire

Référence de publication: 2015149738/19.

(150164197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

KH (Lux) 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 22.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 157.345.

Extrait des résolutions des associés de la Société

Il résulte des décisions des associés de la Société en date du 27 août 2015, qui ont acceptées:

- la nomination de Mr Raphaël Poncelet, né le 23 décembre 1976 à Libramont, Belgique, résidant professionnellement au 68-70 Boulevard de la Pétrusse. L-2320 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B, avec effet au 27 août 2015;

- la nomination de Mr Fabrice Léonard, né le 04 mars 1974 à Libramont, Belgique, résidant professionnellement au 68-70 Boulevard de la Pétrusse. L-2320 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B, avec effet au 27 août 2015;

- la démission de Mme Miranda Lansdowne de son poste de gérant de catégorie B avec effet au 27 août 2015;

- la démission de Mme Pamela Valasuo de son poste de gérant de catégorie B avec effet au 27 août 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 septembre 2015.

Mandataire

Référence de publication: 2015149737/19.

(150164135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

KH (Lux) Nanterre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 163.156.

Extrait des résolutions des associés de la Société

Il résulte des décisions des associés de la Société en date du 27 août 2015, qui ont acceptées:

- la nomination de Mr Poncelet Raphaël, né le 23 décembre 1976 à Libramont, Belgique, résidant professionnellement au 68-70 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B avec effet au 27 août 2015;

- la nomination de Mr Léonard Fabrice, né le 04 mars 1974 à Libramont, Belgique, résidant professionnellement au 68-70 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B avec effet au 27 août 2015;

- la démission de Mme Miranda Lansdowne de son poste de gérant de catégorie B avec effet au 27 août 2015;

- la démission de Mme Pamela Valasuo de son poste de gérant de catégorie B avec effet au 27 août 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 septembre 2015.

Mandataire

Référence de publication: 2015149736/19.

(150164151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Fratoj Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, Boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 190.274.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 3 septembre 2015.

Première résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission, intervenue ce jour, de Monsieur André PIPPIG de sa fonction de commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer au mandat de commissaire aux comptes la société COMSERV S.à r.l., établie et ayant son siège social 54, Boulevard Napoléon 1^{er} à L-2210 LUXEMBOURG, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 195.591, pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2021.

Pour extrait conforme

FIDCOSERV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015149641/19.

(150163829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Enko Trans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4910 Hautcharage, 31, rue de Bascharage.

R.C.S. Luxembourg B 157.739.

Extrait d'acte du 02-09-2015

Démission du gérant technique

Nomination d'un nouveau gérant technique

Cession de parts sociales

Pouvoir de signature

Monsieur Nurdin SINANOVIC demeurant 5 Rue de la Gare L-4924 HAUTCHARAGE démissionne de son poste de gérant technique.

Madame Lurdes PEREIRA DA SILVA demeurant 26 Rue Kalekerbach L-4595 DIFFERDANGE - FOUSBANN est nommée gérante technique de la société ENKO TRANS SARL.

Monsieur Nurdin SINAOVIC demeurant 5 Rue de la Gare L-4924 HAUTCHARAGE cède la totalité de ses parts sociales à Monsieur Enes SKRIJELJ demeurant 31 Rue de Bascharage L-4910 HAUTCHARAGE.

Monsieur Enes SKRIJELJ demeurant 31 Rue de Bascharage L-4910 HAUTCHARAGE est propriétaire de la totalité des parts sociales à compter de ce jour et détient le pouvoir de signature individuelle.

Enes SKRIJELJ / Nurdin SINANOVIC.

Référence de publication: 2015149609/21.

(150164369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Clareant EDL II GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue John. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 197.546.

—
EXTRAIT

Transfert de parts sociales:

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 13 août 2015 sous seing privé, que la totalité des parts sociales ordinaires de la Société détenues par Alcentra Limited, ont été transférées à Stichting Alcentra EDL II, une fon-

dition de droit néerlandais ayant son siège social au 88, Spoorhaven, 2651AV Berkel En Rodenrijs et immatriculée auprès du registre des sociétés de Pays-Bas sous le numéro 63910705, laquelle détient désormais 12,500 parts sociales ordinaires de la Société représentant l'entière part de son capital.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 septembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015149507/19.

(150164371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

ASE Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 4.165.304,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 169.328.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société

Il résulte de la décision prise par l'associé unique de la Société en date du 2 septembre 2015 qu'a été acceptée:

- la démission de Mme Pamela Valasuo de son poste de gérant de la Société avec effet au 31 août 2015;

- la nomination de Mr Gonçalves Fernandes Jorge Manuel, né le 05 mars 1966 à Figueira Da Foz, Portugal, résidant professionnellement au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 1^{er} Septembre 2015.

- Le changement d'adresse de l'associé unique de la Société, ASE Holdings S.à r.l., qui se trouve désormais au 68-70 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 septembre 2015.

Mandataire

Référence de publication: 2015149457/19.

(150163790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Artal Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 44.471.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 24 juin 2015

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Bernard Darimont en tant qu'administrateur délégué et administrateur de la Société, ainsi que de la démission de Madame Françoise De Wael en tant qu'administrateur de la Société.

L'Assemblée nomme Monsieur Raymond Debbane demeurant 10, Quail Road à CT06831 Greenwich (USA) en tant qu'administrateur et administrateur délégué de la Société. Le mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui approuvera les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2017.

L'Assemblée renouvelle le mandat de PricewaterhouseCoopers, Société coopérative dont le siège social se situe au 2, rue Gerhard Mercator - BP 1443 à L-1014 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agréé pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale des actionnaires qui approuvera les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2017.

Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Référence de publication: 2015149455/18.

(150163999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Camso Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.100.000,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 162.661.

Rectificatif de l'extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de Camso Holding S.à r.l. enregistré et déposé le 25/08/2015 sous la référence L150157487

- Il est pris bonne note du changement de nom de la société "Camoplast Solideal Inc", actionnaire unique de Camso Holding S.à r.l, ainsi que de son adresse.

La société "Camoplast Solideal Inc" devient "Camso Inc".

Sa nouvelle adresse est la suivante:

2633 rue MacPherson

Magog

J1X 0E6 QUEBEC

CANADA

Luxembourg, le 07 septembre 2015.

Référence de publication: 2015149494/19.

(150163889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Equinoxe Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 58.355.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique du 17 août 2015

L'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Mr Jean-Marc Debaty de sa fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat.

2. Nomination de Mr. Farah Abdulla Ahneish Saleh Ahneish, né à Abu Dhabi (UAE), le 01.01.1954, et résidant à Post Box-372, Abu Dhabi (UAE) en qualité d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

3. Acceptation de la démission de Mr. Alexis Kamarowsky de sa fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat.

4. Nomination de Mr. H.E. D.R. Ahmed Mubarak Ali R.Almazrouei, né à Al Ain (UAE), le 01.07.1977, et résidant à Post Box-372, Abu Dhabi (UAE) en qualité d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

5. Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, administrateur de sociétés, a pour nouvelle adresse professionnelle le 11, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

Luxembourg, le 03 septembre 2015.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2015149610/24.

(150164383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Camso International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 51.000.000,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 77.607.

Rectificatif de l'extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de Camso International S.à r.l. enregistré et déposé le 25/08/2015 sous la référence L150157475

- Il est pris bonne note du changement de nom de la société "Camoplast Solideal Inc", un des deux actionnaires de Camso International S.à r.l., ainsi que de son adresse.

La société "Camoplast Solideal Inc" devient "Camso Inc".

Sa nouvelle adresse est la suivante:

2633 rue MacPherson

Magog

J1X 0E6 QUEBEC

CANADA

Luxembourg, le 07 septembre 2015.

Référence de publication: 2015149495/19.

(150163890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Yazou Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 148.532.

Le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, certifie conformément à l'article 273 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi du 10 août 1915) et sur base des résolutions du Conseil d'administration de la société Yazou Investment S.A.

1. que le projet de fusion entre la société Yazou Investment S.A., une société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148532 (la Société Absorbante), et la société Buxan S.A., une société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à L-2241 Luxembourg, 4, rue Toni Neuman, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 27303 (la Société Absorbée) a été publié au Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, numéro 1936 du 31 juillet 2015 (le Projet de Fusion);

2. qu'un mois après la publication du projet de fusion au Mémorial C, la Fusion est devenue définitive et qu'aucun actionnaire de la Société Absorbante n'a dans le délai d'un mois à partir de la publication du projet de fusion au Mémorial, demandé la convocation d'une assemblée générale.

3. que la Société Absorbée peut dès lors être rayée du Registre de commerce et des Sociétés.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

H. HELLINCKX.

Référence de publication: 2015149398/21.

(150163179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

EDM Fund Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 34.914.

Extrait des résolutions circulaires unanimes prises par le conseil d'administration de la Société en date du 1^{er} juillet 2015

En date du 1^{er} juillet 2015, le conseil d'administration de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'approuver la démission de Monsieur Juan DIAZ MORERA de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 30 juin 2015;

- de coopter Monsieur Fernando VEGA GÁMEZ, né le 9 février 1970 à Madrid, Espagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: Paseo de la Castellana, 78, 28.046 -Madrid, Espagne, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2015.

EDM FUND MANAGEMENT

Signature

Référence de publication: 2015148984/19.

(150163092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

LCMM Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 167.426.

Les actionnaires de LCMM HOLDING S.A., qui se sont réunis en assemblée générale annuelle le 18 juin 2015 à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a accepté la démission de Vainker & Associates S.à r.l., RCSL B40994, avec son siège social à 17 bd Royal, L-2449 Luxembourg, comme commissaire aux comptes de la société.

Deuxième résolution

L'Assemblée a élu Madame Lynette Stoltzfus, avec adresse professionnelle à 17 bd Royal, L-2449 Luxembourg, comme commissaire aux comptes pour une période de 6 ans, son mandat expirera à la suite de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LCMM HOLDING S.A.

Référence de publication: 2015149138/18.

(150163338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

Choco Club S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 152.856.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 13/08/2015 statuant sur les comptes clos au 31/12/14

Administrateur unique

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat de l'administrateur unique et ce alors qu'il arrive à son terme. Le mandant de Madame Marie-Noëlle Regard, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67 rue Michel Welter, est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2021.

Commissaire aux comptes

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes et ce alors qu'il arrive à son terme. Le mandant de Monsieur Lilian Eche, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67 rue Michel Welter, est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2021.

Luxembourg, le 13 août 2015.

Référence de publication: 2015148925/18.

(150163360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

JP/LX BC Stereo V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.981.925,00.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 139.381.

Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 1^{er} septembre 2015

En date du 1^{er} septembre 2015, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Aurélien Vasseur de son mandat de Gérant de la Société avec effet au 1^{er} septembre 2015;
- de nommer Vishal Jugdeb, né le 5 août 1977 à l'Ile Maurice, ayant comme adresse professionnelle: 4 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 1^{er} septembre 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de Gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Ian K Loring,
- James Gérard Boudreau
- Vishal Jugdeb

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2015.

Référence de publication: 2015149115/20.

(150163068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

Peer 1 SA, Société Anonyme.

Capital social: EUR 8.138.463,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 162.463.

Extrait des résolutions du 21 octobre 2014

Les mandats des administrateurs iront jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Il résulte également des résolutions prises par les actionnaires en date du 21 Octobre 2014, que le mandat de Commissaire aux comptes de Platinum Advisory Services Luxembourg S.à.r.l., ayant son siège social au 151, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.972, est prorogé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 septembre 2015.

Pour Peer 1 S.A.

Antoine Clauzel

Administrateur

Référence de publication: 2015149257/19.

(150163517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

Thor 102 Champs Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 198.049.

—
Suite à un contrat de vente et d'achat en date du 2 septembre 2015, il résulte que l'associé unique, Thor 102 Champs Elysees LLC. a vendu la totalité de ses parts sociales (12.500) à Thor 102 Champs Investor Holding LLC société à responsabilité limitée (limited liability company), ayant son siège social au 874, Walker Road, Suite C, USA - 19904 Dover et inscrite auprès du Secretary of State of the State of Delaware Registre sous le numéro 5813471.

Thor 102 Champs Investor Holding LLC détient donc les 12.500 parts sociales du capital de la Société avec effet au 2 septembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 4 septembre 2015.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015149352/19.

(150163592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

Tesla Motors Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 191.573.

—
EXTRAIT

En date du 31 août 2015, l'associé unique de la Société a décidé:

(i) De prendre connaissance de la démission de Monsieur Prashant Amrit Patel de son poste de gérant de catégorie A avec effet au 31 août 2015; et

(ii) D'approuver la nomination de Monsieur Stephan Werkman, né le 18 août 1973 à Ede, Pays-Bas, avec adresse au Honingerhof 28, 3063 BZ Rotterdam, Pays-Bas, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet au 31 août 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015149351/18.

(150163207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

Dushi Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, Boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 190.275.

—
Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 3 septembre 2015.

Première résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission, intervenue ce jour, de Monsieur André PIPPIG de sa fonction de commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer au mandat de commissaire aux comptes la société COMSERV S.à r.l., établie et ayant son siège social 54, Boulevard Napoléon 1^{er} à L-2210 LUXEMBOURG, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 195.591, pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2021.

Pour extrait conforme

FIDCOSERV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015149582/19.

(150163832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Integer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 190.703.

Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique tenue en date du 31 août 2015:

1. la démission du Gérant de classe A, Igor Makarov a été acceptée avec effet au 31 août 2015;
 2. la démission du Gérant de classe B, Patrick van Denzen a été acceptée avec effet au 31 août 2015;
 3. la démission du Gérant de classe B, Sebastien Rimlinger a été acceptée avec effet au 31 août 2015;
 4. la nomination du Gérant:
 - Georgios Chr. KYROU, avec adresse à 18 Onisillou, 1015 Agios Antonios, Nicosia Chypre, a été acceptée avec effet au 1^{er} septembre 2015 et ce, pour une période indéterminée
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015149692/18.

(150163695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Inzil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.498.

Extract of the minutes of the annual general meeting of shareholders on 25 June 2015

It was resolved that PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, whose headquarters is located 2, rue Gerhard Mercator- BP 1443 in L-1014 Luxembourg, be and they are hereby reappointed Auditors of the Company, to hold office until the next General Annual Meeting to be held in 2015.

Luxembourg, 7 September 2015.

Traduction:

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 25 juin 2015

L'assemblée nomme PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, dont le siège social se situe au 2, rue Gerhard Mercator - BP 1443 à L-1014 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agréé pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2015.

Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Référence de publication: 2015149715/18.

(150163975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

SF (Lux) Sicav 3, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.252.

Extrait de la résolution prise par l'Assemblée Générale de la Société en date du 24 août 2015

L'Assemblée Générale de la Société a décidé:

1. de nommer Madame Roxana ZÜRCHER née à Konstanza, Roumanie, le 19 mai 1972, ayant son adresse professionnelle au 1, Europastrasse, Suisse, en tant que Membre du Conseil d'Administration de la Société, à la date du 24 août 2015 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2021;

2. de nommer Ernst & Young, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Réviseur d'entreprises agréé de la Société, à la date du 24 août 2015 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Le Mandataire

Référence de publication: 2015149934/18.

(150164344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Sparrowhawk Properties 403 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 165.207.

Extrait des résolutions des associés de la Société

Il résulte des décisions des associés de la Société en date du 27 août 2015, qui ont acceptées:

- la nomination de Mr Raphaël Poncelet, né le 23 décembre 1976 à Libramont, Belgique, résidant professionnellement au 68-70 Boulevard de la Pétrusse. L-2320 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B, avec effet au 27 août 2015;

- la nomination de Mr Fabrice Léonard, né le 04 mars 1974 à Libramont, Belgique, résidant professionnellement au 68-70 Boulevard de la Pétrusse. L-2320 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B, avec effet au 27 août 2015;

- la démission de Mme Miranda Lansdowne de son poste de gérant de catégorie B avec effet au 27 août 2015;

- la démission de Mme Pamela Valasuo de son poste de gérant de catégorie B avec effet au 27 août 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 septembre 2015.

Mandataire

Référence de publication: 2015149917/19.

(150164319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Tarmac Investments (China), Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 96.287.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique en date du 24 juin 2015:

Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016, à savoir:

Administrateurs

Yicong Fan, RM301, Chanzeng Rd, Huhou City-Chine

Zhonglin Shen, 58, Shenjiaba, Huzhou City-Chine

Kaohua Huang, RM 302, Aishan Street, Huzhou City - Chine

Commissaire aux comptes

ECOVIS Luxembourg; 56, rue Charles Martel, L2134 Luxembourg

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015149956/19.

(150163887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 58.628.

—

Extrait de la résolution prise par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société en date du 30 Juillet 2015

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale d'actionnaires de la Société en date du 30 Juillet 2015 de prolonger les mandats de:

- Mr Jean-Christophe Richard Schroeder, résidant au Third Floor, 1 King's Arms Yard, London, EC2R 7AF London, Great Britain, avec effet immédiat et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016;
- Mrs Petra J.S. Dunselman, résidant au 52-54 Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg (Luxembourg) avec effet immédiat et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016;
- Mr Florian A. E. R. C. Schlüter, résidant au Steinweg 3-5, 60313 Frankfurt am Main, avec effet immédiat et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016
comme administrateurs de la société.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015150030/19.

(150164160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

SailInvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 71, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 180.233.

—

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 29 juillet 2015

Le conseil d'administration décide de déléguer la gestion journalière de la société à Madame Sofie Van de Mosselaer, née à Duffel (BE) le 24 juin 1986, demeurant à L-9515 Wiltz, 71 rue Grande-Duchesse Charlotte qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 29 juillet 2015 qui se tiendra exceptionnellement au 6 rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg

L'assemblée générale accepte la nomination de la société Lut Laget Tax Audit & Accountancy ayant son siège social au 6, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 53.981, en tant que Commissaire en remplacement de la société à responsabilité limitée "FISCOGES", jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle en 2019.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015149884/18.

(150164357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

McCain Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 89.001,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.651.

—

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 28 mai 2015 que:

- La démission de Monsieur David O'Brien, gérant de la Société, a été acceptée avec effet au 4 septembre 2015.
- Madame Jillian Moffatt, née le 7 septembre 1972 à Winnipeg, Canada, résidant professionnellement au 5991 Spring Garden Road, Suite 300, B3H 1Y6 Halifax, Nova Scotia, Canada, a été nommée gérant de la Société avec effet au 4 septembre 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 4 septembre 2015.

Référence de publication: 2015149162/17.

(150163406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.